



ASSOCIATION DES SENIORS GOLFEURS DE CHALON

REGLEMENT DES COMPETITIONS « INDEX » 2025

1/ ORGANISATEUR :

L'organisateur est le Conseil d'Administration de l'Association, sous couvert de la commission sportive de l'AS Golf de Chalon sur Saône.

2/ ADMISSION AUX COMPETITIONS :

Elle est réservée aux membres de l'Association, à jour de leur cotisation, titulaire d'une licence FFG et d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf.

3/ INSCRIPTIONS :

Les compétitions ayant lieu le mardi, la clôture des inscriptions se fera **le lundi à 11 heures, délai de rigueur**, paiement exclusivement en espèces ou par chèque.

4/ DROIT DE COMPETITION ET REPAS :

Pour la saison 2025, le droit d'inscription sera de 17 € (repas compris) pour les joueurs membres de l'ASGC, de 20 € pour les invités. Exceptionnellement les membres de l'ASGC souhaitant manger sans jouer paieront 17 €.

Une fois par mois il sera proposé pour 28 € un repas chaud au restaurant DE ARTE.

Il sera demandé un droit de jeu de 5 € aux joueurs ne désirant pas participer au repas et qui l'auront précisé lors de leur inscription.

Toute inscription devra être payée.

Les joueurs sans abonnement de parcours devront s'acquitter d'un green-fee.

5/ REPERES ET MARQUES DE DEPART :

Départ Dames (tous index confondus) tee rouge.

Départ Hommes (tous index confondus) tee jaune avec possibilité pour les plus de 80 ans de jouer des tees ROUGE **choix à préciser lors de l'inscription.**

Il est bien entendu que le slope du parcours sera celui correspondant au tee choisi.

6/ ORDRE DES DEPARTS :

Il se fera dans l'ordre des index, pour des parties de 3 joueurs, sauf exceptions.

Les joueurs d'index >15 faisant un parcours de 9 trous partiront en fin de rencontre.

7/ PRECISIONS DIVERSES :

- IL est conseillé que les balles portent une marque personnelle permettant de les identifier à coup sûr.

- Les joueurs d'index >15 auront la possibilité de faire un parcours limité à 9 trous. Ces golfeurs n'entreront pas dans le classement de la compétition.

8/ DOTATION :

Elle se fera par remise de bons d'achat au pro shop à échanger dans l'année,

Seront dotés de 15€ les premiers en brut et net

Seront dotés de 10 € Du second au 5ème en net

Un prix supplémentaire de 10 € par dizaine entière de participant ;

Il n'y aura pas de dotation pour les joueurs extérieurs à l'ASGC.

Les prix seront remis uniquement aux bénéficiaires présents à la remise des prix

Bonnes parties à tous